

Réfection des deux passerelles Diderot - Convention avec la SNCF

Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur : Les passerelles métalliques piétonnes surplombant la voie ferrée Besançon - Viotte - Le Locle - Col des Roches, parallèle au boulevard Diderot vont faire l'objet d'une réfection complète.

Après consultation, une entreprise spécialisée a été retenue et les travaux correspondants débiteront début juillet 2010 pour une durée de 4 mois.

Ces ouvrages étant situés sur le domaine de la SNCF, les conditions d'intervention de l'entreprise seront strictement encadrées pour garantir sa propre sécurité ainsi que celle du trafic ferroviaire.

A cet effet, la SNCF réalisera une étude de sécurité spécifique à l'opération et mettra en oeuvre un processus de contrôle-sécurité permettant à la Ville de réaliser les travaux.

Pour l'ensemble de ses prestations, et selon les moyens déployés en personnel SNCF, la rémunération de la SNCF est estimée entre 5 700 et 9 000 € HT.

Cette dépense sera imputée au chapitre 21/822.2152.9016.35000.

Une convention matérialisant ces prestations sera conclue avec la SNCF.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention à intervenir avec la SNCF.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 juillet 2010.